

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>En exercice</u> : 15	<u>Présents votants</u> : 15	<u>Pour</u> : 15	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	------------------------------	------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille vingt et un le 07 avril à 20 heures 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 24 mars 2021.

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

ARLOT-PELLEVOISIN Cindy	POUR	JULIEN Monique	POUR	PEYRAZAT Pierre	POUR
BAZINET Bernard	POUR	MATHIS Franck	POUR	PIALHOUX Laurent	POUR
DAGNAS Delphine	POUR	MARENDA Vincent	POUR	ROUMAT Gérard	POUR
GRASSET Cécile	POUR	MARENDA Yoann	POUR	VEDRENNE Jean	POUR
GENDRE Valérie	POUR	METIFEU Francis	POUR	VIGNERON Sébastien	POUR

ABSENT(S) EXCUSE(S) :**ABSENTS :**

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurent PIALHOUX

2021-21 Modification des statuts de la CCPN

Pour intégrer le projet ENSAD (Ecole Nationale Supérieure des Arts décoratifs) et permettre l'instruction des demandes de subventions, la communauté de Communes du Périgord Nontronnais a modifié les compétences ci-dessous :

1- Compétences obligatoires :

- ✓ Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur, plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;
- ✓ Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17 du CGCT ; création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme.
- ✓ Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1 à 3 du II de l'article Premier de la loi 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage

AR Prefecture

024-212400162-20210407-2021_21-DE
Reçu le 14/04/2021
Publié le 14/04/2021

Déposé à la-Préfecture le :
Commune d'Augignac
Affichage le 09/04/2021

- ✓ Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

- ✓ Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations, dans les conditions prévues à l'article L211-7 du code de l'environnement

2- Compétences optionnelles

- ✓ Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- ✓ Politique du logement et du cadre de vie
- ✓ Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire
- ✓ Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- ✓ **Contribution au financement de sites et établissements d'enseignement supérieur et établissements de recherche implantés sur le territoire : annexe de l'ENSAD y compris le logement des étudiants**
- ✓ Action sociale d'intérêt communautaire
- ✓ Assainissement des eaux usées dans les conditions prévues à l'article L2224-8
- ✓ Eau

3- Compétences facultatives

- ✓ Soutien à l'emploi :
Participation à l'Espace Economie Emploi, au PLIE et à la mission Locale du Haut Périgord
Suivi des projets d'Economie sociale et solidaire
- ✓ Nouvelles technologies de l'information et de la communication
Lutter contre la fracture numérique et favoriser le développement des nouvelles techniques de l'information et de la communication (NTIC).
Aménagement numérique tel qu'il résulte de l'article L1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- ✓ Transports scolaires des élèves des communes membres de la CCPN
- ✓ Contribution obligatoire au financement du SDIS
- ✓ Adhésion au Conservatoire départemental de Musique et Gestion (fonctionnement et investissement) de l'Ecole Départementale de Musique
- ✓ Soutien aux associations à rayonnement intercommunal d'intérêt communautaire en relation avec les compétences de la CCPN
- ✓ Rino : études préalables, création d'accès, travaux retenus.

Le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC valide à l'unanimité la modification des statuts de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais.

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
M. Bernard BAZINET

Pour copie conforme en Mairie, le 12 avril 2021
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Bernard BAZINET

AR Prefecture

024-212400162-20210407-2021_21-DE
Reçu le 14/04/2021
Publié le 14/04/2021

Déposé à la-Prefecture le :
Commune d'Augignac
Affichage le 09/04/2021
Page 2 sur 2

